

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de démolition le mardi 7 juillet 2026.**

Au cours de cette rencontre, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivants :

BÂTIMENT ACCESSOIRE CONCERNÉ:

ADRESSE VISÉE : 588, RANG DU RUISSEAU-DES-ANGES SUD

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ:

L'immeuble, un bâtiment accessoire, est situé sur le lot 3 573 351 (propriété de Madame Audrey Maurice et M. François Hervieux), dont l'adresse civique est le 588, rang du Ruisseau-des-Anges Sud à Saint-Roch-de-l'Achigan.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : dga@sra.quebec

AUDITION PUBLIQUE

Puisque le bâtiment est un immeuble situé dans l'inventaire de la MRC de Montcalm, une audition publique est prévue le mardi 7 juillet à 18h45 à la Salle La Chapelle de la Mairie, 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 25^e jour du mois de juin 2026.



Vianca Moreno,
Directrice générale adjointe et greffière